

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE
LE 19 MARS 2018 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,
30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h06.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2018-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil extraordinaire tel que présenté.

Adoptée

2018-103

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1019 RÈGLEMENT SUR L'USAGE
DES PRODUITS DU TABAC ET AUTRES SUBSTANCES SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé le 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté le 5 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1019 règlement sur l'usage des produits du tabac et autres substances sur le territoire de la Ville de Hampstead et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU:**

- D'adopter le Règlement n° 1019 règlement sur l'usage des produits du tabac et autres substances sur le territoire de la Ville de Hampstead.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Le maire William Steinberg

(le maire ajoutant son vote personnel à la présente résolution

Conseillère Cheryl Weigensberg

Conseiller Michael Goldwax

Conseiller Jack Edery

Conseiller Harvey Shaffer

En faveur: 5

A voté contre :

Conseiller Leon Elfassy

Conseiller Warren Budning

Contre : 2

Adoptée sur division

2018-104

**RÉSOLUTION IDENTIFIANT LA CATÉGORIE DE PERSONNES
POUVANT REMPLIR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
HAMPSTEAD LES FONCTIONS D'INSPECTEUR EN VERTU DE LA
LOI CONCERNANT LA LUTTE AU TABAGISME (LRQ C. L-6.2)**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead prend au sérieux le problème du tabagisme et des problèmes importants causés par la fumée secondaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead a adopté le *Règlement 1019 sur l'usage des produits du tabac et autres substances sur le territoire de la Ville de Hampstead*;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (LRQ C. L-6.2) autorisant la Ville de Hampstead à identifier, pour l'application des chapitres II et III de ladite loi, des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville de Hampstead de se prévaloir de cette prérogative prévue par la loi;

CONSIDÉRANT que cette mesure favorisera l'harmonie entre les dispositions de la législation provinciale et la réglementation municipale de la Ville de Hampstead lorsqu'une infraction sera commise;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU**:

- **-QUE** les officiers du Service de Sécurité publique de la Ville de Hampstead soit par la présente identifiés pour remplir les fonctions d'inspecteur aux fins d'application de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (LRQ C. L-6.2) et ce conformément aux dispositions de ladite Loi;
- **QUE** les responsabilités dévolues auxdits inspecteurs sont les suivantes :
 - L'application des dispositions de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (LRQ C. L-6.2) relativement à l'interdiction de fumer dans les endroits prohibés par ladite Loi;
 - L'application des dispositions du Règlement 1019 de la Ville de Hampstead relativement à l'interdiction de fumer dans les endroits prohibés par ledit Règlement;
 - L'émission de constats d'infraction lorsque l'inspecteur concerné sera témoin de ladite infraction;
- **QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux soit informé du contenu de la présente résolution et ce, conformément aux articles 32 et 78 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (LRQ C. L-6.2);
- **QUE** le greffier de la Ville de Hampstead remette à chacune des personnes désignées à la présente pour être des inspecteurs relativement à l'application de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (LRQ C. L-6.2), un certificat attestant sa qualité, le tout conformément à l'article 32 de ladite Loi.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Jack Edery
Conseiller Harvey Shaffer

En faveur: 5

A voté contre :

Conseiller Warren Budning

Contre : 1

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2018-105

RÉSOLUTION AUTORISANT LA VILLE DE HAMPSTEAD À SIGNER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉMEMBREMENT DES LOTS SUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT « *LE LOT DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE (2 088 440) DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL* »

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead est créancière hypothécaire sur l'immeuble désignée comme suit : « Un immeuble connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS QUATRE-VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE (2 088 440) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ce, en vertu d'un acte de vente par la Ville de Hampstead à 7943075 Canada Inc., maintenant connue sous le nom de LE COUR LANGHORNE INC.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead consent que ledit lot soit remplacé par de nouveaux lots afin de permettre au propriétaire LE COUR LANGHORNE INC. d'établir une copropriété divise sur l'immeuble afin de procéder à la vente des dites unités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead réserve tous ses droits et recours hypothécaires contre les nouveaux lots.

CONSIDÉRANT que l'hypothèque de la Ville de Hampstead ne se divisera pas sur les fractions de la copropriété, c'est-à-dire que l'hypothèque de la Ville affectera chaque fraction de la copropriété pour le plein montant de 1 000 000,00\$, le tout sans aucune réduction;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties qu'une telle opération cadastrale puisse avoir lieu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** la Ville de Hampstead donne son consentement à la demande d'opération cadastrale proposé par LE COUR LANGHORNE INC. auprès du Gouvernement du Québec;
- **QUE** la Ville de Hampstead intervienne également à la déclaration de copropriété contre les lots issus du remplacement du lot 2 088 440 dudit cadastre, afin de consentir à ce que soit établie une copropriété divise sur l'immeuble;
- **QUE** la Ville de Hampstead désigne pour signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution et lui donner pleine force, le maire de la Ville, Monsieur William Steinberg ou en son absence le maire suppléant, ainsi que Me Pierre Tapp, greffier de la Ville et en son absence la greffière adjointe.

Adoptée

SUSPENSION

À 20h39, Monsieur le maire suspend la présente séance.

À 20h41 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2018-106

OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE LOCATION DE 24 MOIS POUR UNE LEXUS RX450H 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la location d'une Lexus RX450h 2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 19 mars 2018, celle de Gabriel Lexus St-Laurent est la plus basse conforme au cahier des charges;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE**, le contrat pour la location 24 mois d'une Lexus RX450h 2018 soient octroyé à Gabriel Lexus St-Laurent au coût total de 41 055.62 \$ taxes incluses.

De reporter ce sujet à une séance ultérieure du Conseil.
Adoptée

2018-107

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD INTERCEPTOR UTILITAIRE, ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voies d'invitations écrites pour l'achat d'un véhicule Ford Interceptor utilitaire, année 2018;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 16 mars 2018, celle de Lasalle Ford Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE**, la citation suivante pour le contrat suivant soit et est par la présente approuvée, le tout comme plus amplement délimité ci-dessous ;
- **QUE**, le contrat pour l'achat d'un véhicule Ford Interceptor 2018 utilitaire soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LASALLE FORD INC.

Un Ford Interceptor utilitaire, année 2018 (tel que spécifications)	38 673.00 \$
Taxe spécifique sur les pneus	15.00 \$
T.P.S. 5%	1 934.40 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>3 859.13 \$</u>
Grand total taxes incluses	44 481.53 \$

Adoptée

2018-108

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres public pour un contrat de deux ans pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 9 mars 2018, celle de Installume inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE, le contrat de deux ans pour l'entretien et la réparation du réseau d'éclairage et des installations électriques, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;

QUE, les tarifs pour la première année du contrat, du 01/05/2018 au 30/04/2019 seront :

INSTALLUME INC.

Jours de semaine:

Un électricien (approx. 1100 hrs)	64 900.00 \$
Un électricien et un apprenti (approx. 100 hrs)	6 900.00 \$

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Soirs de semaine	
Un électricien (approx. 60 hrs)	3 540.00 \$
Un électricien et un apprenti (approx. 20 hrs)	1 380.00 \$
Nuits et fin de semaines	
○ Un électricien (approx. 30 hrs)	1 770.00 \$
○ Un électricien et un apprenti (approx. 10 hrs)	690.00 \$
Frais pour usage d'un véhicule de type nacelle (approx. 340 hrs)	5 780.00 \$
Pièces et matériaux (montant approximatif)	<u>20 000.00 \$</u>
Sous Total	104 960.00 \$
T.P.S. (5%)	5 248.00 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>10 469.75 \$</u>
Total taxes incl.	120 677.70 \$

- **QUE**, les quantités d'heures inscrites ci-dessus, sont des quantités d'heures approximatives à être travaillées durant le contrat de deux ans, faites à partir des moyennes d'heures travaillées durant ces dernières années. Seules les heures réellement travaillées seront payées à l'entrepreneur;
- **QUE**, le montant pour les pièces et matériaux inscrit ci-dessus est un montant approximatif à être requis durant le contrat de deux ans, fait à partir des moyennes utilisées durant ces dernières années. Seules les pièces et les matériaux réellement utilisés seront payés à l'entrepreneur;
- **QUE**, en conformité avec les documents d'appel d'offres, les taux horaires seront ajustés selon l'IPC pour la deuxième année du contrat;

Le certificat du trésorier n° 18-12, daté du 9 mars 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-109

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h46.

Adoptée

Dr. William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier